UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.446.2022.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

PÉROU : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 16 décembre 2022.

(Traduction) (Original : espagnol)

7-1-S/2022/165

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et, conformément à l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et compte tenu de la note verbale LA 41 TR/2017/IV-4/Pérou/1 en date du 1er mars 2017, a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

1. Par le décret suprême n° 141-2022-PCM, en date du 13 décembre 2022, dont une copie est jointe à la présente, le Gouvernement péruvien a déclaré l'état d'urgence dans le département d'Ica, pour une période de soixante (60) jours calendaires, à compter du jour suivant la date susmentionnée, afin de garantir la paix et l'ordre publique dans le contexte des manifestations et confrontations qui y ont lieu.

2. Pendant l'état d'urgence, l'exercice des droits constitutionnels relatifs à la liberté et à la sécurité des personnes, à l'inviolabilité du domicile et à la liberté de réunion et de circulation sur le territoire, visés aux articles 9, 12, 17 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, demeure suspendu.

[1] Le texte du décret suprême n° 141-2022-PCM de la République du Pérou, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et peut être consulté.

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

New York, le 16 décembre 2022

***

Le 22 décembre 2022